

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Collège Dawson

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme

Liberal Arts (700.02)

Mai 2001

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège Dawson s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours de l'année 1998-1999, à l'évaluation en profondeur d'un programme menant au DEC en appliquant leur propre politique et de lui transmettre un rapport portant à la fois sur le programme évalué et sur l'application de leur PIEP.

Le Collège Dawson a évalué le programme *Liberal Arts* (700.02). Le Collège a transmis deux rapports à la Commission : un premier¹ faisant état de l'évaluation du programme sélectionné et un second² portant spécifiquement sur l'évaluation de l'application de la PIEP. Ces rapports ont été reçus le 9 juin 1999. Le rapport d'autoévaluation du programme de *Liberal Arts* comporte un préambule – liste des annexes, description de la démarche d'autoévaluation et composition du comité d'autoévaluation – suivi d'une série de réponses aux diverses questions d'évaluation regroupées en fonction des critères retenus. Ce rapport a été rédigé par deux enseignants du comité d'évaluation du programme. Un comité composé de quatre membres et dirigé par une commissaire³ a analysé les rapports soumis par le Collège et effectué une visite à l'établissement les 13 et 14 septembre 2000. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, des membres du conseil d'administration et de la commission des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs⁴ des différentes disciplines dispensant les cours de la formation spécifique et générale.

La Commission a évalué l'application de la PIEP du Collège Dawson selon les critères annoncés dans le *Cadre de référence*, publié en 1994⁵, soit la conformité et l'efficacité, et selon les précisions données dans sa correspondance avec les collèges.

-
1. DAWSON COLLEGE, *Liberal Arts Program (700.02), Evaluation report 1998-1999*, juin 1999, 59 p.
 2. DAWSON COLLEGE, *The Application of the Institutional Program Evaluation Policy of Evaluation of the Liberal Arts Program 1998-1999*, juin 1999, 10 p.
 3. Présidé par la commissaire, Mme Louise Chené, le comité de visite était composé de M. Bernard Demers, professeur en sciences humaines, lettres et communication à la Télé-Université du Québec, de M. John Keyes, directeur des études au Collège Mérici et de M. Thomas McKendy, chef du département de Liberal and Creative Arts and Humanities au Collège Marianopolis. Le comité était assisté d'un agent de recherche de la Commission, M. Denis Savard, qui agissait à titre de secrétaire.
 4. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 5. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, octobre 1994, 25 p.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du Collège, de sa PIEP et du programme évalué, le document présente les résultats de l'évaluation faite par la Commission. Elle porte ainsi un jugement sur la conformité et l'efficacité de l'application de la politique et elle indique, le cas échéant, si elle entérine les conclusions du Collège sur la mise en œuvre du programme évalué.

Le collège, sa politique et le programme évalué

Fondé en 1968, le Collège Dawson est un établissement d'enseignement collégial public de langue anglaise situé à Westmount. Le Collège offre dix programmes de formation préuniversitaire et dix-neuf en formation technique⁶.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège a été évaluée le 11 mars 1997. La Commission avait alors jugé que la politique contient les composantes et la plupart des éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de la fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études. La Commission avait particulièrement apprécié le leadership assumé par la direction et la qualité du système d'information sur les programmes que le Collège comptait mettre en place. La Commission avait par ailleurs formulé quelques remarques en vue d'améliorer la politique évaluée. Il était notamment question de l'identification de règles d'éthique, de la participation des professeurs au processus d'évaluation et de la diffusion du rapport. Le Collège a indiqué qu'il avait, dans l'évaluation du programme de *Liberal Arts*, tenu compte des remarques de la Commission et qu'il entendait les intégrer à sa politique dès la prochaine révision.

Liberal Arts (Histoire et civilisation dans sa version française), est un programme expérimental mis en place en 1994 à la demande des collèges anglophones qui ne pouvaient plus offrir ce profil de formation organisé jusque-là à l'intérieur d'autres programmes préuniversitaires, notamment celui de Sciences humaines. Le programme *Liberal Arts* tire son origine de deux sources : d'une part, du programme universitaire d'Arts qui existait dans les collèges anglophones du Québec, et dans d'autres provinces canadiennes, avant l'avènement des cégeps; et, d'autre part, de programmes analogues présentement offerts dans certaines universités nord-américaines.

6. Programmes de la formation préuniversitaire : *Health Science* (200.01), *Pure and Applied Science* (200.02), *Social Science* (300.01), *Commerce* (400.01), *Developmental Social Science* (081.61), *Preparatory Arts* (081.65), *Creative Arts* (500.01), *Fine Arts* (500.04), *Languages and Literature* (600.01), *Liberal Arts* (700.02); programmes en formation technique : *Medical Laboratory Technology* (140.01), *Radiography* (142.01), *Radiotherapy* (142.03), *Nursing* (180.01), *Chemical Technology* (210.01), *Civil Engineering Technology* (221.02), *Mechanical Engineering Technology* (241.06), *Electrical Engineering Technology* (243.11), *Social Service* (388.01), *Community Recreation Leadership Training* (391.01), *Business Administration* (410.12), *Office Systems Technology* (412.02), *Computer Science Technology* (420.01), *Professional Theatre* (561.01), *Illustration and Design* (570.02), *Interior Design* (570.03), *Photography* (570.04), *Graphic Design* (570.06), *Industrial Design* (570.07).

Le programme de *Liberal Arts* vise à permettre à l'étudiant, par le biais d'un programme d'études cohérent, intégré et rigoureux, de découvrir l'héritage intellectuel de la civilisation moderne et d'acquérir des bases solides en matière de savoir et de compétence, en vue de réussir des études universitaires. Le programme est construit autour de la perspective historique de l'évolution de la pensée et de la compréhension humaines.

Certains collèges francophones ayant reçu l'autorisation de donner ce programme à compter de 1997, la période d'expérimentation – normalement de cinq ans – a été prolongée jusqu'en 2002. Dans sa version actuelle, celle de 1997, le programme est composé de trois blocs de cours : douze cours de formation générale (22 2/3 unités)⁷, dix cours du bloc dit ministériel (21 1/3 unités) et un bloc dit institutionnel constituant un minimum de 14 unités. Le bloc ministériel comporte trois entités de deux cours de chacune des disciplines d'histoire, de philosophie, et d'histoire des religions et des arts ainsi qu'un ensemble de quatre cours prédéfinis⁸. Les cours du bloc institutionnel sont choisis par l'élève.

Adoptant des standards élevés, le programme de *Liberal Arts* est destiné à une clientèle motivée, désireuse de s'investir dans les diverses activités prévues, tant d'intégration que parascolaires. Le programme recrute des élèves présentant une moyenne générale au secondaire supérieure à 80 %. Le programme comptait 121 élèves inscrits à temps plein en 1997.

Le comité de programme de *Liberal Arts* se compose d'un coordonnateur et d'un représentant de chacune des disciplines contributives. Dix-neuf enseignants se partagent la tâche d'enseigner les cours du bloc ministériel.

7. Le programme ne compte pas de cours de formation générale complémentaire.

8. Il s'agit des cours Méthodologie en histoire et civilisation (*Methodology : Liberal Arts*, 300-302), Principes de mathématique et de logique (*Principles of Mathematics and Logic*, 360-124), Science, histoire et méthodologie (*Science : History and Method*, 360-125) et Civilisation (*Integrative course*, 360-126).

Évaluation de l'application de la PIEP

La Commission fait ses principales constatations au regard de la conformité de la démarche avec la politique du Collège et de l'efficacité de son application. Elle souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer l'application de la politique du Collège et son efficacité.

La conformité

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. Elle est successivement examinée sous l'angle du choix du programme à évaluer, de l'utilisation du système d'information sur les programmes d'études et du déroulement du processus d'évaluation.

Le choix du programme à évaluer

La *Dean of Core and Evaluation* a sélectionné le programme de *Liberal Arts* en consultation avec les instances et les personnes concernées conformément à l'article 2.3.1 de la politique. Le choix de ce programme se fonde sur un critère établi dans la politique (art. 4.1), soit l'occurrence anticipée d'un changement majeur dans le statut d'un programme; dans ce cas-ci, son passage prochain d'un statut expérimental à un statut officiel. Le programme sélectionné n'a toutefois pas été évalué dans son ensemble, seule la portion du bloc de cours ministériel a, pour ainsi dire, fait l'objet d'une évaluation.

Dans l'évaluation de l'application de sa PIEP, le Collège a conclu que les critères retenus pour déterminer les programmes à évaluer lui imposent une charge trop lourde, en termes d'évaluations à réaliser concurremment, pour les ressources dont il dispose. L'établissement entend donc apporter les amendements requis à sa politique pour élaborer un calendrier plus réaliste.

Le système d'information sur les programmes d'études

La politique décrit les objectifs, le contenu et le fonctionnement du système d'information sur les programmes d'études. Le système en place au moment de l'évaluation a produit les données requises, mais dans une forme qui ne permettait pas une exploitation facile et efficace. Conscient de ces lacunes, le Collège entend remédier à la situation par l'implantation d'un nouveau système d'information qui se situe à la fine pointe des

développements dans le domaine et qui présente les caractéristiques d'interactivité, d'exhaustivité, et d'accessibilité, à partir de l'Intranet de l'institution.

Le déroulement du processus d'évaluation

Un comité d'évaluation provisoire composé de la *Dean of Core and Evaluation*, de la coordonnatrice aux évaluations de programmes, du coordonnateur et d'un enseignant de *Liberal Arts*, a établi les grands paramètres de l'évaluation du programme. Ces paramètres concernent l'approche retenue, les attentes, la participation des enseignants, la préparation d'une liste de questions d'évaluation, l'esquisse du plan du rapport, l'échéancier, les sources d'information, le soutien requis, les processus de vérification et d'approbation. Selon la politique du Collège, une évaluation complète d'un programme s'effectue selon six critères : la pertinence, la cohérence, la qualité des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion (art. 5.1.3). Le comité provisoire a procédé à une spécification préliminaire de ces critères à l'aide de questions puisées dans une banque constituée à partir, notamment, des guides spécifiques de la Commission. La liste de questions retenues par le comité provisoire a été revue et complétée par le comité d'évaluation. Cette liste a tenu lieu de devis d'évaluation.

Le comité d'évaluation, présidé par la *Dean of Core and Evaluation*, réunissait les *Chairs/Coordinators* des départements des disciplines contributives, deux professeurs enseignant hors programme, des représentants des disciplines de la formation générale, un étudiant du programme et un représentant externe provenant de l'Université McGill. Le Collège a choisi de ne pas appliquer la règle particulière qui requiert la présence de deux représentants « non-enseignants » choisis à l'intérieur du Collège (art. 2.4.2). Estimant la participation suffisante avec dix-sept membres siégeant au comité, le Collège a considéré que la présence externe au programme était déjà assurée avec la composition retenue. Le Collège entend adopter des amendements à sa politique en vue d'alléger les règles de composition des comités d'évaluation.

Selon les objectifs de la PIEP, le processus d'évaluation d'un programme doit favoriser une participation assez large pour que soient prises en compte les actions et les opinions des principaux intéressés (art. 1.2, 2^e al.) qui, dans certains cas, peuvent provenir de l'extérieur du Collège (art. 5.2.2). Dans son rapport d'évaluation de la PIEP, la Commission avait suggéré d'élargir la participation des enseignants, suggestion dont le Collège dit avoir tenu compte dans l'évaluation de *Liberal Arts*. Le comité d'évaluation a ainsi jugé essentiel d'obtenir la participation des enseignants concernant notamment l'autoévaluation de leurs cours, l'analyse de la cohérence du programme, la contribution des différents cours à la

formation et l'appréciation de leurs méthodes d'enseignement. De plus, les enseignants ont été sondés concernant leur vécu dans le programme. Tout au long du processus d'évaluation, la documentation pertinente a été diffusée auprès des professeurs pour discussion et modification. Un exemplaire du projet de rapport leur a été adressé et ils ont eu l'occasion de le commenter avant sa forme finale. La Commission considère que l'objectif visant la participation des principaux intéressés et, au premier chef, celle des enseignants du programme, a été largement réalisé dans l'évaluation du programme de *Liberal Arts*.

Les règles relatives à l'approbation et à la diffusion du rapport d'évaluation ont été respectées. Le rapport a été présenté au *Senate* avant son adoption par le *Board of Governors* (art. 5.2.4). Comme prévu, le rapport est maintenant disponible aux employés du Collège, aux étudiants, aux membres du *Board of Governors* ainsi qu'à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (art. 5.2.5).

La Commission juge que l'évaluation du programme *Liberal Arts* (700.02) a été partiellement conforme à la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège.

L'efficacité

L'évaluation de l'efficacité permet d'établir dans quelle mesure l'application de la politique contribue à assurer la qualité de l'évaluation des programmes d'études. L'examen de la Commission vise à déterminer si l'évaluation faite par le Collège a permis de porter un diagnostic adéquat sur l'état du programme et de prendre les mesures en vue d'améliorer, le cas échéant, sa mise en œuvre. De façon plus particulière, la Commission a examiné le devis d'évaluation, la collecte des données perceptuelles, la réalisation de l'évaluation ainsi que le suivi de l'évaluation du programme.

Le devis d'évaluation

Le Collège n'a pas produit un devis complet qui détermine l'étendue de l'évaluation, qui identifie des enjeux, des questions à approfondir et des priorités, qui situe l'évaluation en référence à la problématique du programme et par rapport au contexte institutionnel et qui donne des indications quant à la méthodologie à utiliser. Le Collège s'est borné à identifier une liste de critères précisés par une série de questions très spécifiques. Pour l'essentiel, le rapport d'autoévaluation présente les réponses apportées à chacune des questions spécifiques qui ont été posées.

Les déficiences relevées au niveau du devis se sont reflétées en aval dans la démarche du Collège. Alors que l'évaluation devait porter sur l'ensemble du programme, elle ne fut conduite que sur une portion seulement : seul le bloc de cours ministériel a été évalué. Le bloc de cours institutionnel a été totalement ignoré et la formation générale, très peu abordée. L'absence d'enjeux bien identifiés, enjeux qu'un devis adéquat aurait pu par ailleurs fournir, a eu pour effet de limiter l'approfondissement des analyses et l'établissement de liens pertinents. L'absence de problématique a conduit à une évaluation manquant de perspective et, à certains égards, mal ciblée alors que ce fut souvent le bien-fondé du programme qui fut apprécié plutôt que sa mise en œuvre. Le fait que l'évaluation n'ait pas été inscrite dans une perspective de développement, une perspective dynamique, a sans doute contribué à la rareté des éléments diagnostiques et au peu d'actions envisagées. Étant donné les lacunes relevées relativement au devis d'évaluation, la Commission recommande au Collège

1. *de procéder aux clarifications nécessaires à sa politique afin d'assurer que toute évaluation débute par l'élaboration d'un devis comprenant les questions d'évaluation jugées prioritaires, les critères retenus et les principaux moyens envisagés pour réaliser cette évaluation;*
2. *d'examiner et d'évaluer les programmes d'études dans leur ensemble ou, dans le cas d'évaluation moins exhaustive, de préciser les raisons de ce choix dans le devis d'évaluation.*

La collecte des données perceptuelles

Le Collège a considéré les données d'un sondage exécuté en 1996 auprès de la cohorte de 1994 dans le cadre de l'expérimentation du programme. D'autres sondages ont été menés auprès des élèves et des diplômés. Les instruments de ces dernières consultations ont été élaborés par des chercheurs du *Concordia Evaluation Team*, en collaboration avec des représentants du Collège. L'équipe de l'Université Concordia participe régulièrement aux opérations d'évaluation de programmes du Collège à titre d'experts externes. La Commission note que le recours à de l'expertise externe est de nature à rehausser la crédibilité des évaluations.

Les élèves ont été sondés par questionnaire écrit passé en classe. Deux questionnaires ont été utilisés qui s'adressaient aux élèves de chacune des années de la formation. Aux jours prévus de la consultation, tous les élèves présents ont été sondés. L'échantillon comportait 33 élèves (sur 63) de première année et 45 (sur 49) de deuxième. Les questionnaires

employés ont porté sur le contenu des cours, les pratiques des enseignants (méthodes pédagogiques, évaluation...), les objectifs du programme et sur un certain nombre de considérations générales.

La Commission a relevé certaines lacunes dans les questionnaires destinés aux élèves : ambiguïté de certaines questions, présence de préambules susceptibles d'orienter la réponse et complexité excessive de certaines échelles d'appréciation. La Commission *suggère* donc au Collège d'améliorer les instruments de sondage utilisés dans ses évaluations de programmes.

Les diplômés de quatre cohortes (1993 à 1996) ont été rejoints par entrevues téléphoniques : 35 individus (sur 36 rejoints) ont ainsi pu être interrogés. L'entrevue portait sur la trajectoire postcollégiale, la satisfaction face à la formation reçue, la satisfaction quant aux méthodes pédagogiques utilisées, l'appréciation de la charge de travail et la pertinence des différents apprentissages réalisés.

Les enseignants du bloc de cours ministériel ont été interviewés individuellement sur leur compréhension des objectifs du programme, la contribution de leur cours à la formation, la charge de travail, les méthodes pédagogiques, la disponibilité, l'identification des enjeux, le perfectionnement suivi ainsi que sur les forces et les faiblesses du programme. En plus de ces interviews, les enseignants ont procédé à l'autoévaluation de leur cours et ils ont exprimé leur opinion sur différents aspects du programme consignée dans un texte de quelques pages. Les échos obtenus lors de la visite montrent d'une part, que les interviews auprès des professeurs ont été largement appréciés par ces derniers et que, d'autre part, les consultations tenues ont contribué à la réflexion quant à la vision commune du programme.

À l'avenir, le Collège entend appliquer une stratégie de consultation à deux volets qui inclura des questions communes visant la comparaison entre les différents programmes et des questions spécifiques destinées à décrire la situation d'un programme en particulier. La Commission souligne, à la fois, les efforts du Collège en vue de s'approprier l'instrumentation de l'évaluation de programmes et sa volonté d'instituer une stratégie fonctionnelle et transférable.

La réalisation de l'évaluation

La Commission a examiné la qualité du processus d'évaluation suivi, soit l'exhaustivité et la pertinence des données, la rigueur de l'analyse, la justesse des conclusions de même que la cohérence des actions envisagées avec les constats réalisés.

Les données

Plusieurs aspects importants relatifs à la pertinence du programme ont été évalués adéquatement, notamment l'appréciation par les diplômés de la qualité de la formation ainsi que les préoccupations relatives à la préparation aux études universitaires. L'appréciation du critère de la cohérence s'appuie trop largement sur des données d'opinion. Les données concernant les méthodes pédagogiques s'avèrent adéquates quoique les questions relatives à l'évaluation de l'enseignement ont été éludées. L'évaluation du programme a touché les principaux aspects relatifs aux ressources humaines, matérielles et financières. Les indicateurs usuels servant à mesurer le critère d'efficacité (taux de réussite des cours, cheminement scolaire, taux de diplomation) ont été analysés par le Collège. Au critère de la gestion, le Collège a procédé à l'analyse de la structure de la gestion du programme et des relations qui sont entretenues avec les autres instances concernées. Les données sur la qualité de l'information transmise aux élèves ont été recueillies à l'aide de sondages. La Commission constate que le Collège a pu, dans l'ensemble, recueillir ou produire les données nécessaires à l'évaluation.

L'analyse

Le rapport présenté par le Collège constitue davantage un compte rendu descriptif qu'une appréciation de la situation du programme. Le traitement des critères, subdivisé en sous-questions, n'a pas favorisé l'établissement de liens ou l'approfondissement de l'analyse. La Commission reconnaît par contre que le recours à plusieurs questions très spécifiques dénote le souci du Collège de procéder à un examen détaillé de la situation du programme évalué.

La démarche d'évaluation (description, analyse, appréciation, amélioration) s'est avérée incomplète. Pour la plupart des critères, aucune appréciation globale n'a véritablement été posée ou discutée. Seuls les critères de la pertinence et de la cohérence ont fait l'objet d'une appréciation, quoique sommaire.

L'exclusion du bloc institutionnel a grandement limité la portée des analyses. Ainsi, le Collège avait par exemple l'occasion de démontrer de quelle manière ce bloc, dont le contenu est laissé au choix des élèves, contribue concrètement à l'édification du programme comme entité intégrée et comment il constitue davantage qu'une incarnation renouvelée de l'approche cafétéria ou un simple bassin utilitaire de préalables universitaires. Le Collège aurait aussi pu vérifier si la mise en œuvre du bloc institutionnel

amène comme prévu⁹ des thèmes et des contenus qui favorisent l'application des apprentissages réalisés dans le bloc ministériel.

Au critère de la cohérence, la structure pédagogique du programme aurait pu faire l'objet d'une analyse beaucoup plus systématique. L'analyse qui a été effectuée s'est surtout intéressée à la trame disciplinaire des apprentissages à réaliser, délaissant les aspects plus pédagogiques, comme les compétences et les stratégies mises en œuvre pour les développer. L'analyse de la structure pédagogique du programme aurait probablement nécessité que le Collège apporte un soutien plus intensif au comité d'évaluation.

Au critère d'efficacité, le Collège a scruté l'ensemble des indicateurs usuels sur la réussite des cours et la diplomation. La Commission se serait toutefois attendue à ce que le Collège documente davantage le phénomène des abandons précoces en vue d'une inscription universitaire à l'extérieur du Québec, étant donné la limite qu'impose ce phénomène aux taux de diplomation. Le Collège a vérifié la conformité des pratiques évaluatives à la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Il n'a cependant pas effectué d'analyse de la qualité des instruments d'évaluation des apprentissages. La Commission invite le Collège à profiter de l'occasion des évaluations de programmes pour vérifier la validité des instruments d'évaluation des apprentissages.

Les conclusions

Le Collège conclut à l'excellence du programme de *Liberal Arts*. Il cite les évaluateurs externes qui rapportent ne déceler aucune faiblesse majeure à partir des données qu'ils ont recueillies. Les points forts qui ont été identifiés à l'occasion de l'évaluation sont la cohérence, la qualité et l'engagement du corps professoral, la valeur préparatoire aux études universitaires. Les principales faiblesses relevées sont la dispersion des professeurs dans l'établissement, la somme et l'équilibre de la charge de travail de même que le problème de relève occasionné par la prise prochaine de retraites. Le rapport d'autoévaluation fait mention de trois autres points indirectement reliés au programme qui peuvent s'avérer problématiques : la compatibilité inter-programme (i.e. l'impossibilité pour les élèves des autres programmes de choisir des cours de *Liberal Arts*), l'augmentation du contenu mathématique et le développement de l'initiative des élèves dans le choix d'activités extra-curriculaires.

9. COMITÉ DIRECTEUR ÉLARGI (MEQ), *Integration and Ability Objectives in the Liberal Arts Program*, pp. 24 à 26, janvier 1997.

Les actions envisagées

Le rapport d'autoévaluation s'avère plutôt mince en ce qui a trait aux faiblesses relevées et, par conséquent, aux actions envisagées en vue d'apporter les améliorations requises. Le peu d'actions envisagées découle certes du jugement de qualité porté par le Collège. Toutefois, l'absence d'un devis d'évaluation a fort probablement occulté des questions d'intérêt plus général et des enjeux précis au sujet desquels, dans une perspective plus globale, des diagnostics auraient pu être posés ou des voies de développement proposées.

La présence d'un devis bien ciblé, une démarche d'évaluation achevée, la prise en compte de l'ensemble du programme, une démonstration plus analytique que descriptive, l'identification davantage fondée d'éléments diagnostiques et d'actions envisagées plus substantiels sont autant d'éléments qui auraient contribué à assurer à l'opération toute sa rigueur et sa crédibilité, mais pour lesquels des lacunes ont été relevées. La Commission en vient donc à recommander

que, dans l'avenir, le Collège recueille toutes les données pertinentes et qu'il en fasse une analyse plus approfondie en fonction d'enjeux davantage ciblés de manière à mieux fonder les conclusions de ses évaluations.

Le suivi de l'évaluation

Tous les points identifiés comme problématiques dans le rapport d'évaluation font l'objet d'un plan de suivi détaillé présenté sous forme d'un tableau comprenant l'état actuel du dossier, les actions envisagées, l'échéancier, les responsabilités ainsi que des commentaires. Le Collège envisage de solutionner les problèmes de communication des enseignants par des aménagements d'horaires. Les enseignants seront de plus appelés à procéder à une évaluation systématique de la charge de travail exigée et des échéanciers. Le Collège entend aussi s'assurer que les politiques d'embauche permettront d'engager des enseignants qui correspondent au profil souhaité dans le programme. La direction pédagogique examinera les moyens susceptibles d'étendre la compatibilité inter-programme. Un travail sera effectué auprès des aides pédagogiques en vue de sensibiliser les élèves de *Liberal Arts* à l'importance de suivre des cours de mathématique. Enfin, un comité d'étudiants sera formé pour s'occuper des activités extra-curriculaires. La Commission signale le sérieux apporté au suivi de l'évaluation.

Le Collège a évalué l'application de sa politique institutionnelle d'évaluation de programmes en termes de pertinence et de faisabilité. Après cet exercice, il conclut globalement à l'adéquation de cette politique. Le Collège y apportera cependant certaines modifications. La politique comprendra ainsi une description explicite des principes éthiques qu'il entend respecter. On y trouvera aussi un énoncé valorisant la participation des enseignants. L'article concernant la planification financière des évaluations, jugé non pertinent, sera exclu de la politique. Les sections relatives à l'ordre, la fréquence, l'étendue des évaluations, de même que la section concernant le mode de détermination des programmes à évaluer seront ajustées en fonction des ressources que peut allouer le Collège à l'évaluation de programme. La principale lacune de l'application qui a été réalisée au cours du présent exercice consiste, selon la Commission, en l'absence d'un devis encadrant adéquatement les évaluations. Globalement, la Commission considère que l'évaluation du programme *Liberal Arts* (700.02) a été partiellement efficace.

Conclusion

Cette évaluation a permis avant tout au Collège d'expérimenter sa politique institutionnelle d'évaluation de programmes et d'en repenser certaines dispositions. Son principal mérite aura été de favoriser l'amélioration du processus dans l'établissement.

Par rapport au critère de conformité, la Commission note que le programme a été sélectionné selon les modalités prévues, que le processus d'évaluation a été conduit conformément à l'ensemble des procédures établies et que l'objectif visant la participation des enseignants a été atteint. Cependant, l'évaluation qui a été menée n'a porté que sur une portion du programme visé.

Concernant l'efficacité de la démarche d'évaluation, la Commission a relevé plusieurs points positifs comme le souci de procéder à un examen détaillé du programme évalué, la volonté de s'approprier l'instrumentation requise et d'en assurer la transférabilité, la présence d'indicateurs pertinents, le recours à de l'expertise externe et le sérieux apporté au suivi des évaluations.

Les principales lacunes relatives à l'efficacité de la démarche touchent l'absence de devis d'évaluation, le caractère incomplet de la démarche, l'exclusion d'une part importante du programme, la qualité de certains instruments de sondage utilisés de même que les difficultés relatives à la démonstration des critères de pertinence et de cohérence. Étant donné ces lacunes, la Commission a indiqué au Collège qu'il devait procéder aux clarifications nécessaires à sa politique afin d'assurer que les évaluations de programmes soient encadrées par un devis adéquat. La Commission incite aussi le Collège à améliorer les instruments de sondage utilisés dans ses évaluations de programmes. Enfin, la Commission juge que le Collège aurait intérêt à recueillir toutes les données pertinentes et à les analyser de façon plus approfondie de manière à mieux fonder les conclusions de ses évaluations.

Suite à l'opération d'évaluation réalisée, le Collège entend réviser certains aspects de sa politique. Ainsi, les règles de composition des comités d'évaluation seront assouplies, des principes éthiques seront ajoutés, la participation des enseignants sera mieux assurée, l'article concernant la planification financière des évaluations sera radié, et les sections traitant de l'ordre, de la fréquence, de l'ampleur des évaluations, de même que du mode de détermination des programmes à évaluer seront révisées en fonction des ressources du Collège. De plus, le Collège apportera des améliorations à son système d'information sur les programmes. La Commission prend acte des modifications que le Collège envisage apporter à sa politique.

Dans l'ensemble, la Commission juge que l'application faite par le Collège Dawson de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de l'évaluation de son programme *Liberal Arts* (700.02), a été partiellement conforme et partiellement efficace.

Les suites de l'évaluation

Le Collège accepte le rapport de la Commission, rapport qu'il juge exact, pertinent, équilibré et conforme dans son identification tant des forces que des faiblesses liées à l'application de la politique évaluée. Le Collège apportera les changements nécessaires à sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes de même qu'aux moyens mis en œuvre pour l'appliquer. Le Collège entend donner suite aux suggestions et recommandations de la Commission.

La Commission estime que les actions envisagées par le Collège contribueront à améliorer la qualité de la mise en œuvre des programmes évalués et l'efficacité de ses évaluations. Elle souhaite être saisie, au moment opportun, des changements apportés à sa politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président